

Si votre patient.e a besoin d'une aide financière, alimentaire ou matérielle lors de son départ du domicile ou autre :

PACK Nouveau Départ

Depuis 2024, le Département expérimente le « Pack Nouveau Départ ». Ce dispositif permet d'organiser la prise en charge personnalisée, rapide et coordonnée des victimes de violences conjugales et de répondre à tous leurs besoins :

- hébergement et logement
- soutien psychologique
- garde d'enfants
- insertion sociale
- insertion professionnelle
- formation professionnelle

Rôle de coordination et d'évaluation des besoins de la victime par la sollicitation rapide et coordonnée des services et acteurs nécessaires (CAF, CPAM, MSA, PMI, France travail, etc...)

Toute personne indiquant des violences de la part de son conjoint, manifestant la volonté de le quitter et souhaitant engager les démarches nécessaires, peut se voir proposer l'entrée dans le pack nouveau départ.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre du PND , vous disposez d'un guide s'adressant à tous les professionnels amenés à intervenir :

<https://partage.cotedor.fr/s/qba9drGwNwn8SBt>

Vous pouvez proposer le PND aux victimes de violences que vous pourriez détecter en adressant la fiche de saisine du PND sur le mail suivant :

packnouveaudepart@cotedor.fr

pref-pnd@cote-dor.gouv.fr : à utiliser pour les besoins d'informations générales sur le dispositif

Aide d'urgence de la CAF pour les victimes de violences conjugales

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Toute personne victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources.

Quelles sont les conditions pour demander l'aide ?

- Être en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République.
- Être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme).

Comment est-elle versée ?

Elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande.

Selon la situation financière et sociale, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

Quel est son montant ?

Le montant de cette aide est de 240 € minimum et est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à votre charge.

Comment demander l'aide ?

Se munir d'un document datant de moins de 12 mois attestant de votre situation (dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République).

Demande en ligne sur le site de la CAF = lien

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetdemarches/mesdemarches/faireunedemandeprerestation?codeThematique=Vie%20personnelle#AVVC>

Solidarité Femmes 21

Tél : 03 80 67 17 89

solidaritefemmes21@outlook.fr

43A A, 43E de Mulhouse Hall A, 21000 Dijon

Partenariat avec "HopHopFood" qui propose des paniers alimentaires gratuits pour les femmes accompagnées, à aller chercher dans les enseignes partenaires (Franprix, la vie claire, carrefour par exemple)

Aide juridictionnelle

Si vos ressources sont modestes, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou partielle, c'est à dire obtenir la prise en charge par l'Etat de la totalité ou d'une partie des frais de justice et honoraires de votre avocat (loi n° 91-647 du 10 juillet 1991).

<https://dijon.tribunal-administratif.fr/vos-demarches/je-suis-un-particulier/demander-une-aide-juridictionnelle>

CCAS centre communal d'action sociale : pour toute demande d'infos : 03 30 44 81 00

Associations (Aide alimentaires) :

Les restos du cœur : 9 impasse de Reggio 21000 Dijon 03 80 78 04 46

Le secours populaire : 15 Rue de la Brot 21000 Dijon

Épiceries solidaires : (aliments à bas prix)

Le cœur dijonnais : 3 rue clément Desormes 21000 Dijon, 09 67 57 08 04

Epi'Sourire : 6 place Jacques Prévert 21000 Dijon 03 80 50 09 95

Épicerie Sociale et solidaire EPIMUT : 2 bis rue des charrières 21800 Quetigny

Epi-Campus : Esplanade Erasme 21000 Dijon



FICHE GUIDE : **Aide Financière / Alimentaire / Matérielle**

Aide matérielle

Secours populaire Français – Boutique solidaire : 3 rue Jean Poncelet 21000 Dijon

Vestiaire solidaire/ 2 rue Charlie Chaplin : Sur rdv et orientation sociale (gratuit): 09

51 57 85 60 - 07 66 24 70 26

Aide Garde d'enfants

Les Mamies dépanneuses : Réseau de baby-sitting solidaire qui s'adresse aux parents d'enfants de 2 mois et demi à 11 ans sous réserve de conditions particulières

03 80 71 91 14 - Accueil@centresocialquetigny.fr